

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-7-chem | Accusation. Inquisition ItemEsmein \(Revue générale du droit\) XII, 1888. | L'acceptation de l'enquête dans la procédure criminelle au Moyen Âge.](#)

Esmein (Revue générale du droit) XII, 1888. | L'acceptation de l'enquête dans la procédure criminelle au Moyen Âge.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0133

SourceBoite_001-7-chem | Accusation. Inquisition

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Esmein, Adhémar](#)

Références bibliographiques[Esmein, L'acceptation de l'enquête dans la procédure criminelle au moyen âge in Revue générale du droit XII, 1888.](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

- En effet comme nous nous sommes concertés +
nous sommes au M.A. (sur idy unit on)
Beaucoup nous ont dit d'attendre + on
a une 51 nouvelle série (on l'aime bien du
fait ~~on~~ par conséquent on nous a dit)

La procédure de enquête se mettrait à l'œuvre
au point de mort. (d'un intérêt du me)

- mais c/ on a eu à traduire la procédure
d'office la loi (on obtient l'aveu et la
mort), et de l'autre un intérêt à mettre
l'enquête, ce qui lui permettrait de l'enquête
procédure ordinaire.

"L'acceptation de l'enquête par l'individu prisonnier
et l'unité n'est que l'indication qui intervient en lui
pour le juge : cette indication a pour effet de placer le juge
non de la situation normale, d'un point de vue de la
H prisonnière".

c/ la motivation... "elle procède, par échange d'
sacrifice, que avec l'autre 2 parties."

En 2 parties, le juge et l'h. prisonnier peuvent
refuser. Le juge ou prisonnier peuvent refuser, et
en peut obtenir de l'autre preuve.

11 13.21.